



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_40
id. 1687

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DESCAZEAX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSÉ), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme MAURIÈGE (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).

Sont absents :

Monsieur DEPRINCE, Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

SUBVENTION EN ANNUITÉS - EHPAD "LE PARC ET L'OSTAL DE GARONA" DE MONTECH/ESCATALENS - TRAVAUX D'EXTENSION EN VUE DE RESTRUCTURER ET DE RÉALISER LE DÉDOUBLEMENT DE 10 CHAMBRES

L'Assemblée départementale a créé un fonds d'aide pour la réalisation d'opérations structurantes de construction ou d'extension de maison de retraite par délibération du 6 février 1986 modifiée sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximale égale à 305 000 € par opération.

En application de cette politique, la directrice de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « le Parc et l'Ostal de Garona » de Montech/Escatalens sollicite une subvention départementale de 305 000 €, dans le cadre des travaux d'extension des locaux en vue de restructurer et de réaliser le dédoublement de 10 chambres (SDB00827-PAEM).

Par ailleurs, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) intégrant cette opération d'extension a été présenté par l'établissement et validé par courrier de Monsieur le Président du conseil départemental du 30 juillet 2021. Puis, un plan pluriannuel d'investissement actualisé a été présenté, en raison de l'augmentation du coût de l'opération due au contexte économique général, et validé par courrier de Monsieur le Président du conseil départemental le 16 septembre 2022.

Ce projet comprenant les travaux et prestations intellectuelles ressort à 1 579 483,33 € TTC (TVA à 5,5 %), répartis comme suit :

- Travaux extension du bâtiment.....	1 415 613,34 €
- Prestations intellectuelles	<u>163 869,99 €</u>
TOTAL TTC	1 579 483,33 €

La construction de cette extension est destinée à :

- dédoubler 10 chambres doubles sur 12 prévues initialement ; l'espace prévu pour le dédoublement des chambres restantes sera aménagé ultérieurement, en fonction de l'évolution des marges financières.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- subvention CNSA (PAI - acquis).....	821 838,00 €
- Autofinancement.....	257 645,33 €
- emprunt	<u>500 000,00 €</u>
TOTAL TTC.....	1 579 483,33 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 5ème commission : Solidarité, santé, habitat,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 305 000 €, à verser en annuités, à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « le parc et l'Ostal de Garonna » de Montech/Escatalens pour des travaux d'extension en vue de restructurer et de réaliser le dédoublement de 10 chambres ;
- Précise que les crédits correspondants seront imputés sur la ligne budgétaire à l'article 1378-204142 sous fonction 538 Programme P037 – Opération O007 – Tranche T05 (P037O007T05-1378-204142/538/204) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023 Reçu en préfecture le 17/07/2023 Publié le 17/07/23 ID : 082-228200010-20230622-1945-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL